AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0021
FR0011451186-FS0003

6 janvier 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BAC MAJESTIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 janvier 2015, la société anonyme Millimages[1] (88 rue de la Folie Méricourt, 75011 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 janvier 2015, le seuil de 95% des droits de vote de la société BAC MAJESTIC et détenir 71 540 actions BAC MAJESTIC[2] représentant 132 705 droits de vote, soit 91,69% du capital et 95,34% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BAC MAJESTIC dans le cadre de l'offre publique de retrait initiée par la société anonyme Millimages sur les actions de cette société[4].

[1] Contrôlée par M. Roch Lener, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Kid Media Management.
[2] Dont 4 119 actions non regroupées. Il est précisé que les actions non regroupées sont issues d'une opération de regroupement d'actions de la société décidée par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 19 mars 2013. Les opérations de regroupement, dont la mise en œuvre a été décidée par le conseil d'administration le 19 mars 2013 et ont commencé le 4 avril 2013, doivent prendre fin le 6 avril 2015. Ce regroupement visait à regrouper 53 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro en 1 action d'une valeur nominale unitaire de 5,30 euros.
[3] Sur la base d'un capital composé de 78 021 actions représentant 139 188 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général, à ce jour.
[4] Cf. D&I 214C2443 du 25 novembre 2014.